

**Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)**  
**Ch. Des Allinges 2, CP 27, 1000 LAUSANNE 19**  
**tél. +fax: 021-601 50 19. E-Mail: fsf@bluewin.ch**

SPV, APEIEV, AVCO, APGV, SSV, ACV,  
 ASI, AVOFF, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,  
 AVFM, AVAP, APD, AVADES

**J.A.B.**

1000 Lausanne 19

Retour: FSF, cp 27  
 1000 Lausanne 19  
 paraît 4 à 6 x l'an

## Editorial

### Les enjeux de la rentrée : un équilibre à maintenir

Début juillet, la délégation du Conseil d'Etat pour les ressources humaines convoquait les associations et syndicats pour leur présenter, déjà, des modifications aux lois et règlements mis en application au premier janvier 2003.

Il s'agissait :

- pour la LPers, de clarifications pour le règlement sur le tribunal des prud'hommes, demandées par le tribunal cantonal;
- pour la Loi sur la Caisse de pensions de modifications conjoncturelles présentées comme un premier volet; des mesures structurelles étant prévues pour les années futures.

Les questions liées à la Caisse de pensions deviennent un objet permanent de réflexion pour la FSF. Un enjeu de taille sera de veiller à garder un équilibre entre les intérêts des actifs et ceux des retraités. Les négociations demandées par le Conseil d'Etat seront difficiles.

Le dossier "Description des Emplois et Classification des Fonctions" (DECFO) sera le deuxième gros enjeu de ces prochains mois. Les premières négociations vont débiter en octobre. Là aussi, les enjeux seront d'ordre politique. Comment reclassifier les fonctions, corriger les disparités, sans avoir un franc supplémentaire à disposition ? La FSF devra garder la cohésion entre ses dix-huit associations.

Qu'advientra-t-il de nos salaires et de l'indexation au coût de la vie ? Nous ne le savons pas encore. Mais le Conseil d'Etat a annoncé la couleur dans son programme de législature : il est décidé à faire 40 millions d'économies sur nos salaires en 2005...

N'oublions pas les négociations sectorielles de nos associations :

- l'AVADES (assistantes des directions d'écoles) dont les membres seront intégrées au personnel cantonal l'année prochaine ;
- l'AVAP (agents pénitentiaires) qui veut être associée aux réflexions concernant la restructuration de son service ;
- la SPV (enseignants) qui verront peut-être leur cahier des charges se créer après des années d'attente ;

...

**Les élections fédérales et cantonales sont certainement le plus grand enjeu de cet automne. Selon ses statuts, la FSF ne fait pas de politique mais... la politique influence grandement les dossiers qui nous touchent. L'exemple le plus clair est celui de nos retraites. Il faut envoyer au Conseil National et au Conseil des Etats des personnes qui auront à cœur de défendre nos intérêts.**

L'élection complémentaire au Conseil d'Etat pose elle aussi la question de l'équilibre entre la gauche et la droite. Consciente des enjeux des négociations qui auront lieu durant ces prochains mois (DECFO, Caisse de Pensions, salaires, ...), la FSF tient à ce que le Conseil d'Etat garde son équilibre actuel.

**N'oubliez pas de voter.**

Sylvie Winkler, présidente FSF

## CPEV - 24 Heures s'est trompé de malade !

En écrivant, dans son édition du vendredi 12 septembre, que l'Etat s'était penché au chevet de notre Caisse de Pensions, le journaliste a abondé dans le sens des propos tenus lors de la présentation de ces modifications de lois. Le discours officiel donne le sentiment que l'Etat "adulte" soigne une "vieille dame" CPEV qui, moribonde, pourrait s'éteindre d'une belle mort sans le recours à une médecine de pointe et sophistiquée !

La réalité est différente. L'Etat n'aura pas forcément les moyens financiers de remplir ses obligations d'employeur imposées par le parlement. En outre, il avait bloqué, sans le vouloir, la marge de manœuvre du Conseil d'administration de la CPEV concernant l'indexation des rentes des retraités. Ces deux réalités ont conduit le Conseil d'Etat à proposer des modifications de la LCPEV, très rapidement, au titre de "modifications conjoncturelles". L'assemblée paritaire des délégués de la CPEV, dont la FSF représente une partie des pensionnés et actifs, se réunira le mardi 15 octobre pour préavisier le projet présenté par le Conseil d'Etat.

Les deux principales modifications consistent à :

- permettre au Conseil d'administration d'indexer les rentes en tenant compte d'autres critères que celui prévu actuellement (fonds de compensation);
- reporter l'atteinte à 75 % du taux de recouvrement d'ici 15 ans, alors que la loi voulue par le Parlement fixait le délai au premier janvier 2005 !

La première modification permettra plus facilement au Conseil d'administration d'indexer ou non les rentes, en gardant sa liberté d'action en tant que gestionnaire de la fortune de la Caisse. Concernant la deuxième, la FSF maintient sa position: en tant que caisse publique, l'Employeur reste le garant de la CPEV et pourvoit si nécessaire à son assise financière (cela n'a jamais été le cas depuis la création de la CPEV !). La décision de fixer le taux à 75% est donc une affaire politique. Tout concourt à penser que la CPEV a les possibilités d'atteindre cette cible, si on lui en laisse le temps, ce qui sera enfin le cas !

Contrairement aux modifications d'articles de lois, l'exposé des motifs sous-entend à plusieurs reprises que la CPEV devra subir des modifications structurelles, si elle veut pouvoir continuer à être très efficace. Or depuis 1985, la moyenne du taux technique a dépassé le 4% obligatoire. Par conséquent, la FSF devra en 2004, à nouveau défendre une "bonne caisse de retraite", ce qui n'est pas un privilège, mais un droit !

Jean-Marc Haller  
Délégué FSF à l'AD-CPEV

## Rubrique des associations

### AVADES

L'AVADES (Association Vaudoise des Assistant(e)s de Direction d'Etablissements Scolaires) a été fondée le 18 février 2003. Notre Association est née en raison du transfert du personnel des secrétariats d'établissements scolaires à l'Etat de Vaud au 1<sup>er</sup> janvier 2004. En effet, jusqu'ici toutes les personnes travaillant dans ces secrétariats étaient engagées par les communes.

#### Notre Association compte actuellement

##### 125 membres :

Nos buts principaux sont : assurer la représentation de nos membres et la défense de leur situation morale, matérielle et professionnelle; défendre leurs intérêts professionnels; favoriser la collaboration et les relations entre nos membres; promouvoir l'information et la discussion entre tous nos membres, participer activement à la réflexion autour de problèmes liés au développement de leur travail, notamment lorsque ce dernier implique une redéfinition des rôles et des besoins (tant sur le plan humain que matériel); défendre les conditions de travail jugées nécessaires pour un travail de qualité respectueux de l'individu.

#### Ce que nous exigeons :

Que tous les établissements soient traités de façon identique; la reconnaissance de la spécificité de la fonction d'après le cahier des charges; d'être colloqué dans une classe de l'Etat qui corresponde à nos tâches et nos responsabilités; de conserver ou améliorer nos acquis; la reprise de l'ancienneté à 100%; le maintien des postes existants; le temps de travail annualisé; la reconnaissance de la situation de stress et de pénibilité dans le travail, liée au milieu scolaire (supporter l'imprévisibilité quotidienne).

#### Notre principale revendication :

Le reconnaissance de la fonction d'assistant(e) de direction et sa collocation dans une classe appropriée.

En date du 3 juillet et en réponse à notre courrier, Madame Anne-Catherine LYON, Cheffe du Département du DFJ, a écrit à l'AVADES. Notre Association est désormais considérée par le DFJ comme partenaire dans les négociations relatives au transfert du personnel des Communes au Canton, dans le cadre du processus EtaCom.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations et vous tenir au courant des démarches en cours, vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.avades.ch>

Brigitte CHAMBAZ  
Présidente de l'AVADES

## **Compte rendu de l'Assemblée des délégués du 26 juin 2003**

L'assemblée ordinaire des délégués de la FSF s'est tenue à l'aula du collège Courbet à La Tour-de-Peilz.

Elle a débuté en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis qui a répondu aux questions de l'assemblée sur la politique du personnel et l'état des finances du canton de Vaud.

Elle s'est poursuivie par la partie statutaire allant de l'appel des membres, en passant par le rapport d'activité de l'année écoulée, les comptes 2002, le budget 2004 et l'élection du Bureau Exécutif. A signaler que les comptes 2002 ont été bouclés avec un résultat positif et que les cotisations pour 2004 restent de Fr. 20.-- par membre d'association (payées directement par les associations) et de Fr. 60.-- pour les membres individuels.

Cedric Eperon et Ferdinand Perreaud ont donné leur démission comme membres du Bureau Exécutif après respectivement 5 ans et 2 ans d'activités. Un nouveau membre, Oskar Diener a été élu. Une courte présentation de la nouvelle équipe vous est faite ci-dessous. Une nouvelle association a rejoint la FSF, il s'agit de l'AVADES qui se présente en page 2 de ce numéro.

La FSF durant l'année écoulée a été contactée à de nombreuses reprises par des membres rencontrant des difficultés professionnelles. En complément de la résolution, adoptée lors de l'Assemblée des délégués de 2002, pour l'engagement d'un secrétaire général, il

a été décidé de prolonger les réflexions en y incluant l'étude d'une aide juridique pour la FSF sous la forme de l'engagement d'un juriste ou la création d'une assurance juridique pour les membres. Une proposition sera présentée lors de l'Assemblée des délégués de 2004.

L'assemblée des délégués s'est terminée par un exposé sur la CPEV, sa santé actuelle et les préoccupations de l'assemblée vis-à-vis de son avenir. Messieurs Jacques-Henri Bron, président du Conseil d'administration, Jean Mauerhofer, membre du Conseil d'Administration et Alain Pahud, directeur des Retraites Populaires et actuaire ont répondu aux questions posées.

L'Assemblée des délégués s'est poursuivie par une brève allocution de Monsieur Michel Renaud, président du Grand Conseil qui se dit partager les préoccupations des collaborateurs de l'Etat vis-à-vis de la santé financière du canton et des nombreux efforts consentis et fort probablement à venir. Puis Monsieur Alain Matthey, syndic de la Tour-de-Peilz a pris la parole pour faire une courte présentation de sa commune et annoncer l'apéritif servi avec le vin gracieusement offert par la municipalité de la Tour-de-Peilz.

Les interventions de M. Broulis et des représentants de la CPEV, ainsi que le rapport d'activité, sont à la disposition des personnes intéressées sur demande au secrétariat de la FSF.

---

### **Présentation du Bureau Exécutif :**

**Sylvie Winkler** est enseignante et municipale socialiste à la Tour-de-Peilz où elle dirige le dicastère sécurité, sports, jeunesse et culture. Ses coordonnées sont : 079-637 16 63, mail [swinkler@vtx.ch](mailto:swinkler@vtx.ch).

**Jean-Pierre Pasche** est responsable de l'atelier d'imprimerie des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) et collabore notamment à la formation des détenus en vue de leur réinsertion après leur détention. Il apprécie son activité qui demande une grande disponibilité et une dynamique proche de la gestion d'une petite entreprise. Il est membre de l'Association Vaudoise des Agents Pénitentiaires (AVAP). Ses coordonnées sont : tél. 024-442 91 91, fax 024-442 91 92.

**Jean-Marc Haller** est secrétaire général de la Société Pédagogique Vaudoise (SPV). Ses coordonnées sont : tél. 021-617 65 81, fax 021-617 96 30, mail [spvaud@bluewin.ch](mailto:spvaud@bluewin.ch).

**Alain Rossier** est inspecteur à la Police de sûreté depuis 1990 et travaille à la Brigade financière. Il est président du Syndicat de la Sûreté vaudoise. Ses coordonnées sont : tél. 021-644 87 74, mail [alain.rossier@polcant.vd.ch](mailto:alain.rossier@polcant.vd.ch).

**Oskar Diener** est depuis 2002 assistant social au Département Universitaire de Psychiatrie Adulte (DUPA). Son parcours professionnel antérieur comprend 6 ans de coopération technique en Afrique et 15 ans de service à l'Etat de Vaud (4 ans au Service de protection de la jeunesse et 11 ans au Secteur psychiatrique Nord). Il a également occupé pendant 11 ans le poste de secrétaire général de l'Association Alzheimer Suisse. Il est membre du comité de la section vaudoise de l'Association Suisse des Professionnels de l'Action Sociale (ASPAS). Ses coordonnées sont : tél. 021 643 66 21, mail [o.diener@bluewin.ch](mailto:o.diener@bluewin.ch).

---

## Brèves :

### Indemnités pour frais kilométriques

Le 13 mars, la FSF a écrit au CE pour demander pourquoi il y avait une différence entre les indemnités du personnel (fr 0.64/km) et celle des députés (fr. 0.7/km). Le 18 juin, le CE répond :

- Qu'une étude a été faite en 2002. Ses conclusions ont été que le montant accordé au personnel se situe dans la cible de ce qu'octroient les entreprises privées.
- Que les députés reçoivent fr. 0.7/km, car "**contrairement aux collaborateurs de l'Etat, qui peuvent faire valoir leurs déplacements professionnels sur leur temps de travail, les députés ne sont pas indemnisés temporellement pour se rendre aux séances auxquelles ils sont convoqués. Dès lors, il est justifié d'allouer aux députés un montant plus élevé pour leurs indemnités kilométriques.**"

Petite phrase à retenir et à ressortir lorsque vous devez vous déplacer dans le cadre de votre activité professionnelle.

### Entretiens d'appréciation

Il nous a été communiqué que des rendez-vous pour des entretiens d'appréciation avaient été fixés dans des délais trop courts ne permettant pas au collaborateur de s'y préparer. Nous vous rappelons que la date de l'entretien devrait vous être communiquée 4 semaines à l'avance, ainsi les documents utiles à sa préparation (guide de l'entretien d'appréciation et feuille d'appréciation). L'entretien devrait durer en moyenne 1 h 30. Vous avez 5 jours pour signer le formulaire rempli durant l'entretien. Lors de contestation, vous pouvez faire recours auprès du supérieur du responsable de votre évaluation. Si le différend persiste, le Tribunal de prud'hommes de l'ACV peut être saisi. Vous avez également la possibilité de vous faire accompagner pour l'entretien d'appréciation par une personne de votre service pour autant que votre responsable ait été averti préalablement. Cette personne assistera à l'entretien comme auditeur. Votre responsable peut également se faire accompagner par son supérieur ou par le responsable RH, pour autant qu'il vous ait informé préalablement.



## ***Dernière minute , Dernière minute , Dernière minute***

Le Conseil d'Etat a présenté son projet de budget 2004. Parmi les mesures d'économies qui touchent la Fonction Publique, la FSF relève :

- que le Conseil d'Etat veut limiter la croissance de la masse salariale de 14 millions en 2004, qui seront déduits en 2005 des 40 millions d'économie prévus dans la planification du programme de législature;
- qu'il prévoit de ne pas repourvoir 100 postes par année pendant 3 ans;
- que dans le secteur parapublic, il reporte la réduction de l'horaire hebdomadaire de travail qui devait passer de 42 h 30 à 41 h 30 en 2004.

D'autre part, la droite du Grand Conseil a annoncé lors de la session du mardi 30 septembre qu'elle veut limiter à 5000 les postes administratifs de l'Etat.

**Des informations vous parviendront prochainement pour vous indiquer la position du Comité central de la FSF et les éventuelles mesures de lutte qu'il envisagera.**